

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 4 décembre 2025 à 18 heures

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du 26 novembre 2025, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Étaient présents : M. DUPIN Philippe, M. CARPENTIER Jean-Claude, Mme BLONDEL Marie-Thérèse, Mme OMER Laure, M. RIDEL Hugues, M. DAVID Benoît, M. MONTIGNY Frédéric, M. OUIN Christian, M. RENEUX William,

Secrétaire de séance : M. RENEUX William

Le procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2025 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération 23/2025

COMMITÉ COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : DOTATION & COLIS DE NOËL 2025

Comme chaque année les membres du CCAS, après s'être réunis, proposent :

- + De verser une dotation de Noël aux habitants en résidence principale âgés de 65 ans et plus.
- + de distribuer un colis de Noël pour les habitants en résidence principale âgés de 70 ans et plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de verser une dotation de Noël, pour les habitants en résidence principale,
- **Accepte** la distribution d'un colis de Noël aux habitants en résidence principale âgés de 70 ans et plus

Délibération 24/2025

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU CONTRAT DE TÉLÉASSISTANCE AUX PERSONNES ÂGÉES

Vu les dispositifs existants de téléassistance destinés à renforcer la sécurité et l'autonomie des personnes âgées ;

Considérant la volonté municipale de soutenir le maintien à domicile des personnes âgées :

Considérant que la téléassistance constitue un service essentiel permettant d'assurer une meilleure sécurité des personnes âgées et de rassurer les familles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place de cette participation financière de 10 € par mois pour la téléassistance des personnes âgées en habitation principale ;

Délibération 25/2025

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1

Monsieur le Maire souhaite procéder à une décision modificative budgétaire afin d'abonder financièrement certaines opérations d'investissement par prélèvement de 10 000 € sur l'article 231 « dépenses d'investissement non affectées ». Cette décision modificative permettrait de disposer des crédits nécessaires si le Conseil Municipal devait décider certaines opérations d'investissement avant le vote du prochain Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** la décision modificative budgétaire présentée.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES « DÉFENSE INCENDIE »

La société SEPROMA est intervenue afin d'effectuer le contrôle des hydrants,

À la suite de cette vérification des poteaux incendie et des 2 mares, plusieurs interventions de remise en état ont été identifiées pour garantir la conformité et le bon fonctionnement de ces installations de protection contre l'incendie. Le Conseil valide le devis de la société SOPREMA

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise « Vincent Paysager » nous a transmis un devis complémentaire concernant plusieurs interventions d'aménagement et d'entretien.

Ce devis comprend :

- La création de nouveaux aménagements
- L'entretien du talus planté « un arbre-un enfant »

QUESTIONS DIVERSES

DISTRIBUTION DES BACS JAUNES :

Les habitants ont reçu leur bac le mercredi 26 novembre. Sur les 168 bacs jaunes reçus, Il en reste une vingtaine à distribuer car les étiquettes « adresse » n'avaient pas été fournies.

VOTE DU BUDGET 2026 :

Il a été convenu que le vote du Budget 2026 aura lieu après les élections municipales de mars 2026.

VŒUX DU MAIRE :

La cérémonie des vœux se tiendra **le samedi 10 janvier 2026 à 15h30** à la Salle de la Liberté.

DESTRUCTION DES GUEPES ET FRELONS :

Monsieur le Maire présente le montant des interventions réalisées en 2025 par l'entreprise spécialisée qui se chiffre à 2 830 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 35.